

## Règlement - Concours photo Grand Lieu été 2024 « Grand Lieu, le patrimoine révélé »

---

L'Office de tourisme de Grand Lieu organise un concours intitulé « Grand Lieu, le patrimoine révélé ». Ce concours a pour objectif de promouvoir le patrimoine bâti du territoire de Grand Lieu par le biais de la photographie. Le concours est gratuit et sans obligation d'achat. Le concours est ouvert à deux catégories de participants : « enfant » pour les mineurs à partir de 5 ans, « adulte » pour les adultes.

### Durée du concours

Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> juillet à 00h01 au 1<sup>er</sup> septembre 2024 à 23h59.

### Condition de participation au concours

Le concours s'adresse à tous les habitants, visiteurs, connaisseurs du territoire des neuf communes de Grand Lieu Communauté, majeurs ou mineurs.

Le principe est de prendre 1 à 3 photographies, couleurs ou noirs et blancs, représentant l'eau, quel que soit sa forme, présente sur le territoire.

La photographie devra impérativement comporter une légende. En complément, elle pourra être accompagnée d'un court texte explicatif (10 lignes maximum) (non obligatoire).

### Modalités de participation

Les photos devront obligatoirement être prises sur le territoire de Grand Lieu Communauté.

La candidature est nominative. La quantité de photo est limitée à 3 par personne.

Le participant affirme que la photographie qu'il présente est son œuvre originale. Si la photographie présente des personnes, le participant devra avoir obtenu préalablement leur autorisation écrite (ou celle du représentant légal pour les mineurs).

Les participations seront à adresser à l'Office de tourisme par mail à l'adresse mail [communication@grandlieu.fr](mailto:communication@grandlieu.fr), soit sur Instagram avec le hashtag #Révèlelepatrimoine en identifiant le compte de l'Office de tourisme @grandlieu.tourisme.

Les photos devront être envoyées par mail ou publiées sur Instagram avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 - 23h59.

Les photos envoyées par mail devront être au format jpg ou png, en bonne qualité (minimum 2 MO). Pour les fichiers lourds (+ de 4 go) un envoi par la plateforme wetransfer devra être privilégié.

Le candidat adressera un message présentant ses nom, prénom et coordonnées mail et téléphone.

Un mail ou message de confirmation sera envoyé à chaque participant pour valider sa participation.

## Résultats et remise des prix

Les résultats du concours et les photos gagnantes seront publiés dans la journée du 16 septembre, a minima sur la page Facebook et sur le site de l'Office de tourisme de Grand Lieu.

Un jury composé de l'équipe de Office de tourisme de Grand Lieu désignera trois gagnants par catégorie. Chaque membre du jury attribuera une note sur 20 à chacune des photos. Les critères retenus pour désigner les photos gagnantes sont :

- Qualité photographique : technique, cadrage, netteté (note /10)
- Originalité du cliché (note /5)
- Respect du thème (note /5)

Un mail sera envoyé aux participants et aux gagnants pour les prévenir des résultats.

Les lots sont les suivants :

- Pour la catégorie adulte :

**Lot 1** : 1 bon-repas pour 2 personnes au Pélican à Geneston et 4 entrées aux sites de visites de l'Office de Tourisme (2 entrées pour la Maison des Pêcheurs du lac de Grand Lieu à La Chevrolière, 2 entrées pour le site de l'abbatiale-Déas à Saint Philbert de Grand Lieu), valeur estimée 100€

**Lot 2** : 1 carte cadeau #J'achèteGrandLieu à valoir chez les commerçants du territoire (valeur estimée 70€)

**Lot 3** : Un panier de produits locaux (valeur estimée 40€)

- Pour la catégorie enfant :

**Lot 1** : Des séances de kart chez Jovikart au Bignon (valeur estimée 60€)

**Lot 2** : Un lot pédagogique et ludique (livres, jeux.. ), (valeur estimée 40€)

**Lot 3** : 4 entrées aux équipements aquatiques de Grand Lieu, valable un an au Grand 9 à Saint Philbert de Grand Lieu et à l'Aqua 9 à Montbert (valeur estimée 20€)

Les gains seront disponibles à l'accueil des bureaux d'information touristique, à La Chevrolière ou à Saint Philbert de Grand Lieu selon le choix du gagnant. Ils seront à retirer avant le 8 octobre 2024.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si le lot n'a pu être récupéré par les gagnants pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur. Il restera définitivement la propriété de l'organisateur.

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir dans l'utilisation des lots.

## Droit d'auteur et exploitation des photos

Les organisateurs souhaitent offrir une large visibilité aux photos sélectionnées. L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise les organisateurs à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de la promotion du concours et de son résultat dans une limite de trois ans à compter de la fin du concours.

Les photographies reçues, primées ou non, pourront être diffusées sur les pages Facebook et Instagram de l'Office de tourisme de Grand Lieu et Grand Lieu Communauté ainsi que dans leurs éditions papiers (guide touristique, carte touristique, agenda de l'été, magazine communautaire). La photographie sera toujours accompagnée du nom de l'auteur.



Toute autre utilisation fera l'objet d'un contrat de cession de droit et sera rémunérée proportionnellement à l'utilisation. Cette rémunération sera distincte du prix reçu pour le concours.

### **Informatique et libertés**

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 06/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande auprès de l'Office de tourisme de Grand Lieu.

**Le fait de participer au concours implique l'accord sans réserve des participants et leurs représentants aux clauses de ce règlement.**